

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2552
N/REF : 4/08/2024 0H12 C:002900 I:00616
V/REF : Contrat N°002552 du 26/06/1995

SDC 'Le Crillon'
C/O REGIE JURON TRIPIER
27, RUE DE BREST
B.P. 2340
69216 LYON CEDEX 02

V/REF.IMM. 989
IMMEUBLE : LE CRILLON
82 RUE CRILLON
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 2EME SOUS-SOL
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr P.Y. BARATIN

CURAGE 107 METRES DE CUNETTE - 1 FOSSE(S) DE RELEVAGE.

L.T.C procedera 2 fois l'an aux opérations suivantes :
- curage mécanique de 107 metres de cunette et d'une fosse de relevage

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2024

Prix de base du contrat : 434,49

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage mécanique cunettes-grilles E.P	2/AN	577,87	577,87



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080025

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	577,87
T.V.A. a 10,00%	57,78
TOTAL T.T.C.En EURO	635,65

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.